

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1796

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Secteur chez le Jean - Réalisation de la voie nouvelle Jean-Louis Barrault - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur chez le Jean est une zone non urbanisée d'environ 18 hectares, située à l'est de la commune entre la rue Jean Jaurès, la rue de la République, la zone industrielle et la zone d'équipement sportif. Le projet d'urbanisation de la zone prévoit l'extension des équipements sportifs communaux, la création d'un parc public communal et la réalisation d'un programme d'habitat privé de part et d'autre de la nouvelle voie Jean-Louis Barrault, complétant le maillage du quartier.

Le Bureau du 24 mars 2003 a donné son accord pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur chez le Jean à Meyzieu. Les dispositions du futur plan local d'urbanisme (PLU) permettront l'urbanisation du secteur, conformément au projet validé. Le Bureau a, aussi, approuvé la création de la voie Jean-Louis Barrault et a individualisé une autorisation de programme partielle de 50 000 € pour la réalisation des études préalables.

À l'issue des études de réalisation, le profil de la rue Jean-Louis Barrault proposé est le suivant :

- voie à double sens de circulation automobile bordée à l'ouest de places de stationnement plantées et d'une piste cyclable à double sens côté "est". Trois plateaux surélevés répartis sur la voie permettront de ralentir la vitesse. La voie sera redressée au niveau de la rue Jean Jaurès pour créer un carrefour perpendiculaire,

- le foncier est maîtrisé par la Communauté urbaine.

Ces travaux sont estimés à 759 000 € TTC.

Par ailleurs, au-delà de la création de cette nouvelle voie, l'étude de réalisation a fortement préconisé le réaménagement du carrefour République-Barrault pour améliorer les échanges entre les deux voies, pour un coût estimé à 221 000 €. Cette réalisation s'avère nécessaire pour organiser un tourne à gauche sécurisé en venant de Meyzieu pour se rendre sur la nouvelle voie.

Le coût total prévisionnel des travaux serait ainsi porté à 980 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du Bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Bureau en date du 24 mars 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de la voie Jean-Louis Barrault à Meyzieu incluant le réaménagement du carrefour République-Barrault, pour un coût prévisionnel de 980 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 24 mars 2003 sur l'opération n° 785 pour un montant de 50 000 € est complétée à hauteur de 980 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 169 000 € en 2004,
- 811 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,